

**ENQUÊTE PUBLIQUE
RELATIVE A LA PROCEDURE D'ELABORATION
DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAUZON**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Du 22 août au 26 septembre 2023

Par arrêté du 10 juillet 2023, le Maire de SAUZON a décidé l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'élaboration du plan local d'urbanisme.

A cet effet, le président du tribunal administratif de Rennes a désigné :

- Madame Marie-Jacqueline Marchand
- Monsieur Stéphane Simon
- Monsieur Yves de Bon

Pour la Commission d'enquête.

L'enquête publique se déroulera du 22 août 2023 à 9 heures au 26 septembre 2023 à 12 heures, soit pendant une durée de 35 jours (6 permanences) dans la salle du Conseil, rue du Lieutenant Riou 56360 SAUZON.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête pourra être consulté :

- sur le site internet du registre dématérialisé :
<https://www.registre-dematerialise.fr/4768> ;
- en mairie, rue du Lieutenant Riou 56360 SAUZON pendant les heures habituelles d'ouverture (du lundi au vendredi de 8h30 h à 12h00) ainsi que pendant les permanences ;
- depuis un poste informatique situé en Mairie ;

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations selon les modalités suivantes :

- sur le registre papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par la Commission d'enquête qui sera tenu à la disposition du public dans la salle du Conseil, rue du Lieutenant Riou 56360 SAUZON ainsi que pendant les permanences ;
- en format papier pendant les périodes suivants :
 - Mardi 22 août de 9h00 à 12h00
 - Mercredi 23 août de 13h00 à 16h00
 - Vendredi 1^{er} septembre de 16h00 à 19h00
 - Jeudi 7 septembre 2023 de 14h00 à 17h00
 - Samedi 16 septembre 2023 de 9h00 à 12h00
 - Mardi 26 septembre 2023 de 9h00 à 12h00

- par **voie électronique à l'adresse mail suivante** : enquete-publique-4768@registre-dematerialise.fr ;
- par **courrier** postal à l'adresse suivante : Mairie de SAUZON, Rue du Lieutenant Riou 56360 SAUZON en précisant la mention « Enquête Publique relative à l'élaboration du PLU » et en spécifiant « A l'attention de la Commission d'enquête» ;
- auprès de la commission d'enquête au cours d'une permanence ;

Le dossier d'enquête publique est constitué des pièces suivantes :

- L'évaluation environnementale et son résumé non technique ;
- L'avis de l'autorité environnementale ;
- La mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative relative à la procédure d'élaboration du PLU ainsi que la ou les décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête et les autorités compétentes pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation ;
- Les avis émis par l'État et les Personnes Publiques Associées ;
- Le bilan de la concertation ;
- L'entier dossier du projet d'élaboration du plan local d'urbanisme arrêté par le conseil municipal ;
- Les pièces administratives afférentes à la procédure.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique environnementale en s'adressant à la mairie de SAUZON dès publication du présent arrêté et pendant toute la durée de l'enquête publique.

Toutes les informations peuvent être demandées auprès du service urbanisme par mail : urbanisme@sauzon.fr

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées de la Commission d'enquête à la mairie de SAUZON aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi que sur le site Internet de la commune, pendant une durée d'un an à compter de leur transmission en mairie.

Après l'enquête publique, le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public, des avis qui ont été joints au dossier d'enquête et du rapport de la Commission d'enquête, sera approuvé par délibération du Conseil municipal.

Le document ainsi approuvé sera tenu à la disposition du public.

Fait à SAUZON, le 11/07/2023



Le Maire,
Ronan Juhel